

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION 2022

Ce dossier dûment complété est à déposer ou retourner par courrier au plus tard le vendredi 31 décembre 2021, à l'attention de Madame Le Maire, à l'adresse suivante :

Hôtel de Ville
2, Avenue du Général Leclerc
60800 Crépy-en-Valois

Nom de l'association : _____

Siège social : _____

Coordonnées postales : _____

Mail : _____@_____

Nom et coordonnées de la personne chargée du dossier : _____

☎ : _____

Objet de l'association (description du projet associatif et des activités habituelles de l'association) :

Composition du bureau :

	Prénom Nom	Adresse complète	N° téléphone	Mail
Président				
Vice-président				
Trésorier				
Secrétaire				

Moyens humains :

- Membres de l'association (nombre) : _____

- Salariés :

Type de contrat	Nombre	Dont salariés à temps partiel	Total rémunérations annuelles brutes
CDI			
CDD			

BILAN DES ACTIONS SUBVENTIONNEES EN 2021

Montant de la subvention 2021 allouée par la Ville de Crépy-en-Valois : _____ €

Subvention(s) 2021 demandée(s) et obtenue(s) auprès d'autres bailleurs :

Description de(s) l'action(s) réalisée(s) à ce jour :

Compte de résultat de l'année 2021 du au.....

DEPENSES		RECETTES	
Cotisations		Cotisations adhérents	
Frais fonctionnement Achats : fournitures Consommables, repas Publicité Assurances Loyers Téléphone, doc Déplacements		Subventions Ville de Crépy en Valois Conseil Général Conseil Régional Etat CCPV autres	
		Entrées Mécénat, sponsoring	
Manifestations et stages Manifestation 1 Manifestation 2 Manifestation 3		Manifestations et stages Manifestation 1 Manifestation 2 Manifestation 3	
Achats Consommables, repas		Ventes Consommables, repas	
Personnel Salaires Charges sociales		Personnel Aides spécifiques (nature)	
Frais financiers		Produits financiers	
Autres		Autres	
Résultat exercice (excédent)		Résultat exercice (perte)	
TOTAL		TOTAL	

Situation de trésorerie:

Comptes	Montant début exercice	Montant fin exercice
Comptes courants - - -		
Comptes épargne et titres - - -		
Caisse		
TOTAL		

Quels sont les écarts entre l'action prévue et l'action réalisée ?

Quelles sont les suites prévues ?

BUDGET PREVISIONNEL 2022

DEPENSES		RECETTES	
Cotisations		Cotisations adhérents	
Frais fonctionnement Achats : fournitures Consommables, repas Publicité Assurances Loyers Téléphone, doc Déplacements		Subventions Ville de Crépy en Valois Conseil Général Conseil Régional Etat CCPV autres	
		Entrées Mécénat, sponsoring	
Manifestations et stages Manifestation 1 Manifestation 2 Manifestation 3		Manifestations et stages Manifestation 1 Manifestation 2 Manifestation 3	
Achats Consommables, repas		Ventes Consommables, repas	
Personnel Salaires Charges sociales		Personnel Aides spécifiques (nature)	
Frais financiers		Produits financiers	
Autres		Autres	
Résultat exercice (excédent)		Résultat exercice (perte)	
TOTAL		TOTAL	

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES A FOURNIR POUR LES ASSOCIATIONS SPORTIVES

L'Association a-t-elle un label : Oui Non

Si oui, lequel :

		Hommes	Femmes	TOTAL
Nombre de membres du comité directeur de l'association				
Nombre total d'adhérents				
Nombre total d'adhérents domiciliés à Crépy				
Nombre total d'adhérents domiciliés hors Crépy				
Nombres total de licenciés	Licenciés de -18 ans			
	Licenciés de + 18 ans			
Nombre de bénévoles				
Nombre total de personnes salariées				
Nombre de personnes salariées (en nbre Equivalent Temps Plein)				

ETP nbre d'heures travaillées dans l'année/nbre d'heures par an d'un temps plein (1620h)=X%
(Ex : plein temps=1 ; mi-temps=0.5 ; 3/4+1/2 temps=1.25)

Salarié(s) du club :

Nbre	Nom	Prénom	N° carte Professionnelle
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			

Votre association dispose-t-elle d'un comptable ? : Oui Non

Votre association dispose-t-elle d'un commissaire aux comptes ? : Oui Non

Le contrôle des comptes est effectué par :

Commissaire au compte (professionnel agréé)

Vérificateur aux comptes (bénévoles).

Autres.

Remarques particulières :

Je soussigné, _____,
représentant légal de l'association _____

- déclare que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements s'y afférant,
- certifie exactes les informations du présent dossier,
- **sollicite de la commune de Crépy-en-Valois une subvention de _____ €**

Fait à _____, le _____

Le Président :

Documents à joindre obligatoirement à la demande :

- les statuts de l'association et l'extrait du Journal Officiel annonçant la création de l'association (1)*
- le dernier bilan d'activité de l'association*
- le bilan financier et le compte de résultat et la situation de trésorerie du dernier exercice clos (2)*
- le compte rendu de la dernière assemblée générale*
- un budget prévisionnel global de l'association (si la subvention est demandée pour une action particulière)*
- un Relevé d'Identité Bancaire (1)*
- le n° SIRET (1) (indispensable)*
- la photocopie du diplôme (3) et de la carte professionnelle (obligatoire pour les associations sportives qui emploient des entraîneurs article L 212-1 du code du sport).*

(1) Si vous ne les avez pas encore transmis au service comptabilité ou au service Sports-Jeunesse ou s'il y a des modifications

(2) Si vous ne les avez pas envoyés en début d'année

(3) Uniquement s'il s'agit d'un nouvel emploi. Sinon, la carte professionnelle suffit.